

# MÉLANGES ASIATIQUES

TIRÉS DU

## BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES

DE

**ST. - PÉTERSBOURG.**

---

**Tome IV.**

LIVRAISON 2.

---

ST.-PÉTERSBOURG, 1861.

Commissionnaires de l'Académie Impériale des sciences:

à St.-Petersbourg      à Riga      à Leipzig  
MM. Eggers et Cie, M. Samuel Schmidt, M. Léopold Voss.

---

Prix: 40 Cop. arg. = 13 Ngr.

$\frac{7}{19}$  Décembre 1860.

**Lettre à Monsieur l'académicien Brosset,  
sur quelques points d'histoire politique,  
religieuse et civile des Arméniens et des  
Franks, à l'époque des croisades.**

Monsieur.

St. Nersès de Lampron, archevêque de Tarse, qui écrivit à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, a composé, entre autres ouvrages, deux livres qui offrent des particularités curieuses pour l'histoire civile, politique, et religieuse de l'Arménie, à l'époque des croisades. On trouve aussi dans ces deux livres des détails non moins intéressants sur les institutions du clergé frank, à la même époque. Les renseignements que j'ai puisés dans les écrits de St. Nersès m'ayant paru entièrement neufs et renfermant des faits qui méritent de fixer l'attention, je me suis décidé à vous adresser la présente lettre, où j'ai résumé tout ce qui m'a paru le plus digne d'être mis en lumière. Pour grouper autant que possible les faits qui ont rapport aux Franks, j'ai joint quelques détails que j'ai trouvés dans la chronique de Michel le Syrien, et qui ont trait à la fondation des ordres religieux et militaires établis aux croisades. Si ces détails ont quelque intérêt pour vous, j'aurai été heureux d'avoir eu la pensée de vous les communiquer.

• St. Nersès, comme vous le savez, Monsieur, naquit dans la forteresse de Lampron, fief de la famille des Héthoumiens, rivale de celle des Roupéniens. Nersès appartenait aux Héthoumiens par sa naissance, puisqu'il était fils de l'un des seigneurs de Lampron, que la cour de Byzance avait décorés du titre de sébaste. La Bibliothèque Imp. de Paris possède un manuscrit autographe de St. Nersès (fonds arm. anc. N. 9), qui contient à la page 292 V<sup>o</sup>, un *Mémemorandum*, Միշատակարան, qui nous donne l'assurance que ce manuscrit a été tracé de la main même du saint. Mais le *Mémemorandum* le plus curieux est celui qui a été écrit à la fin du livre des *Discours et constitutions spirituelles*, qu'il composa, et sur lequel il donne les détails que voici: «Ce livre a été écrit par moi Nersès, en l'année de notre ère 626 [= 1177 de l'ère chrétienne], à l'époque de ma vie où j'avais 24 ans, et où je vivais dans le silence et la solitude, dans le centre des montagnes du Taurus. Au bout de quelques années, je fus rappelé aux fonctions de l'église et à des occupations temporelles, et le feu qui brûlait mon coeur, et qui s'est montré dans mes paroles, je m'efforçais de l'allumer dans les autres. . . . En l'année 636 [= 1187 de l'ère chrétienne], la Ste. ville de Jérusalem fut prise par les Turks, et les ecclésiastiques, ainsi que les chefs qui étaient préposés au service des lieux saints, furent faits prisonniers. Cette nouvelle, étant arrivée en occident, souleva les peuples, les princes et les rois, qui, à l'appel du patriarche de Rome <sup>1)</sup>, se mirent en marche pour venir dans ce pays,

---

1) Le pape Clément III.

candis qu'ils débarquaient en grand nombre de leurs navires sur le rivage de Ptolémaïs. En l'année 638 de notre ère [1189 ère chrét.], notre grand prince Léon<sup>2)</sup> nous députa vers le saint patriarche, le S<sup>t</sup> Krikor<sup>3)</sup>, qui résidait à Romgla, forteresse sur l'Euphrate. Tandis que nous voyagions pendant le temps de la Pentecôte, au-delà de Marasch, les Turkomans fondirent sur nous et massacrèrent des moines et des laïcs, qui étaient avec nous au nombre de vingt. Ils m'enlevèrent ce livre [des Constitutions spirituelles], dont je fus inconsolable, car je n'avais que cette copie. Plus tard, grâce à la bonté de la divine Providence, en l'année 641 [1192 de l'ère chrétienne], nous étant informé où ils l'avaient vendu, nous le rachetâmes, car il fut trouvé dans la province de Dchahan, et avec l'aide de l'évêque de cette province, Nersès, et du moine Vartan, ce livre me revint. . . . . »

C'eût été pour l'histoire une véritable perte que celle de ce livre, car vous verrez, Monsieur, que les renseignements précieux qui y sont contenus eussent été perdus à jamais, puisque c'est dans ce livre seulement que l'on trouve quelque détails sur l'organisation religieuse de l'Arménie sous les Roupéniens. Mais d'abord, permettez-moi de vous entretenir des curieux détails contenus dans la lettre que Nersès adressa à Léon II, pour se défendre des assertions mensongères que le parti national des évêques de la Grande-Arménie avait accumulées contre l'évêque de Tarse.

Dans cette lettre on lit que le parti national qui siégeait dans la Grande-Arménie, et dont le chef était

---

2) Léon II, de la famille de Roupen, baron d'Arménie.

3) Grégoire V, Manoug ou Kahavej.

Déoudorti, évêque de Dzoroked, tenait à la conservation des anciennes coutumes, tandis que Nersès, représentant du parti latin ou réformiste, cherchait par tous les moyens à faire oublier les anciennes coutumes des Arméniens et à les remplacer par celles des latins. Nersès ne voulait que l'adoption des rites latins, et en cela il se trouvait d'accord avec le roi Léon, qui, lui aussi, avait provoqué une réforme dans l'organisation sociale et politique des Arméniens, ses sujets.

«N'allez plus la tête découverte, comme le font les latins, dit Nersès à Léon II, couvrez-vous la tête du turban (*sarpousch*<sup>4)</sup>) comme le faisaient vos ancêtres. Laissez croître vos cheveux et votre barbe, revêtez un *toura* large et couvert de poils, et non le manteau (*philon*) ni la tunique serrée autour des reins. Montez des chevaux sellés avec le *djouschan*, et non des coursiers sans selle et garnis du *lehli*<sup>5)</sup> frank.»

Plus loin, il donne la liste des titres en usage, depuis la réforme de Léon, dans la Cilicie, et les met en parallèle avec les anciens, qu'on a abandonnés :

«Employez comme titres d'honneur les noms d'admir<sup>6)</sup>, *hedjoub*<sup>7)</sup>, *marzban*<sup>8)</sup>, *sbasalar*<sup>9)</sup> et autres semblables, et ne vous servez plus de ceux des latins, comme *sir*, *proximos*<sup>10)</sup>, connétable, maréchal, légat

---

4) En persan, سرپوش.

5) En arménien (*Leh*) veut dire Polonais. Peut-être le nom de *Lehli* venait-il du genre de selle dont se servaient les Polonais.

6) Prince, en arabe امير.

7) Chambellan, حاجب.

8) Chef de frontière.

9) Général.

10) En grec, πρόξενος.

(ledj). Changez les mots des latins et revenez à l'étiquette des anciens temps.» La logique de Nersès prévalut, à ce qu'il paraît, car le roi lui donna raison contre ses détracteurs.

Dans cette même lettre, Nersès donne de curieux détails sur le costume ecclésiastique des Arméniens, que ceux-ci avaient emprunté aux Franks, à son instigation.

«Nous célébrerons la messe avec le *sakoula* (capuchon) arménien et avec le *veggar*<sup>11)</sup> (voile) de deux coudées de long. Nous mettrons de côté les vêtements de soie, et nous reprendrons une pelisse grossière et l'habit de moine. Nous porterons le cilice pour dire la messe, et non pas la tunique, qui descend jusqu'aux talons. Nous mangerons publiquement de la viande, et nous boirons du vin avec les Turks, dans des coupes ornées de clochettes; enfin nous banquetterons comme nos détracteurs ont coutume de le faire.»

Il paraît qu'à l'époque où Nersès prit en main l'administration de l'église de Tarse, les églises étaient dépourvues d'ornements; il leur en donna, puis il régla les heures des offices, et fixa celles où l'on devait prier Dieu en commun. Il fit faire la prière de la paix, à l'exemple des Latins, fit consacrer les moines avant même leur élévation à la prêtrise, enfin il décida qu'avant d'être ordonné prêtre, il faudrait avoir été d'abord fait moine et diacre. Il régla les institutions de charité, fit distribuer deux fois par semaine des secours aux pauvres, en pain et en légumes,

---

11) En latin *velarium*.

réinstitua le jeûne des moines pendant 6 mois de l'année, et fit toutes ces innovations en se basant sur les règles des latins.

Dans son livre *des Considérations sur les institutions de l'église et explication des mystères de la messe, au chapitre de la comparaison des institutions de l'église chrétienne chez les Romains (Grecs), les Franks et les Syriens, et preuve qu'elles tendent au même but*, Nersès dit que les moines de ces trois communions sont chastes, se rasent la tête et la barbe, afin de ressembler symboliquement aux anges, et portent les mêmes vêtements, sans distinction d'âge ou de mérite. Nersès raconte ensuite que le clergé régulier frank, en venant en Syrie, ne fut pas surpris d'y trouver des ordres monastiques qui associaient la vie religieuse à la vie militaire, et dont le but était de soigner les pauvres et de guerroyer sans cesse contre les infidèles. <sup>12)</sup>

L'évêque de Tarse donne ensuite quelques renseignements sur l'introduction du *Missel* arménien : « Notre Missel, dit-il, a été traduit du grec avant l'introduction de celui de S. Jean Chrysostome, qui fut patriarche de Constantinople, et qui ajouta plusieurs institutions à l'église, entre autres à la liturgie de la messe, et qui dépassaient les pratiques des anciens ; ce que nous n'avons pas adopté, non plus que les Franks et ceux d'entre les Grecs qui suivent la tradition des autres pères. <sup>13)</sup>

« Les cérémonies qui précèdent le *Credo* sont plus courtes chez les Franks que chez les Grecs, et semblables aux nôtres. Les Franks, après l'évangile,

---

12) Ce sont les hospitaliers et les templiers.

13) Celle de St. Basile et de St. Athanase.

chantent la profession de foi, comme c'est l'usage chez nous. Parmi eux, un seul prêtre célèbre la messe assisté de deux diacres, qui se tiennent debout pendant la célébration du saint mystère, tandis que chez les Grecs les célébrants sont nombreux. Chez les Franks, le célébrant chante seul le *Pater* devant le peuple et à haute voix, et ne demande pas que le peuple l'assiste en le psalmodiant, comme cela se fait dans les autres communions. Les Franks et les Arméniens se servent, pour pain des offrandes, de pain azyme, parce que le pain fait par les prêtres est plus pur et plus beau; tandis que les Grecs emploient le pain fermenté. Les Grecs et les Latins mêlent l'eau et le vin, mais nous ne nous servons, nous autres Arméniens, que de vin, parce que le Christ a accompli avec du vin seul le mystère dont il nous a laissé l'institution.»

Voici d'autres détails non moins intéressants, toujours relatifs aux cérémonies du culte, et qui sont contenus dans le chapitre intitulé: *Que font les différentes communions chrétiennes après l'évangile.*

St. Nersès nous apprend d'abord, dans ce chapitre, que les Grecs ne récitent pas le symbole de Nicée après l'évangile, mais que l'évêque remplace cette récitation par un sermon sur un sujet qu'il choisit. Les Franks font aussi la même chose. Après l'évangile, les Franks comme les Arméniens récitent le *Credo*, puis le peuple va à l'offrande. « Cette cérémonie, particulière aux Franks, consiste à venir baiser la main de l'officiant, et à lui remettre son offrande en argent. » Quelques lignes plus bas le saint évêque fait un curieux parallèle entre la foi des Arméniens et

celle des Franks: « Nous avons appris d'eux, dit-il, à vivre et à agir en liberté et sans retenue, et nous n'avons pas voulu recevoir la foi et l'espérance qui suppléent à leurs défauts. Ni les laïcs, ni les ecclésiastiques n'ont suivi leur exemple. Nous sommes des évêques efféminés, couverts de riches vêtements, nous plaisant à avoir des chevaux et des mulets comme les Franks; mais leur piété, leur charité, leur zèle, le maintien des lois de l'église, l'assiduité dans le culte de Dieu, nous n'avons appris d'eux rien de tout cela. Ils prennent parmi les prêtres séculiers leurs évêques, qui portent des vêtements de soie, et rarement parmi les moines. Quand on voit un Arménien venir à l'église, revêtu du costume frank, on reconnaît bien vite à laquelle des deux nations il appartient. Les Franks prient Dieu en versant des torrents de larmes et avec componction, tandis que l'Arménien se tient debout, pareil à un animal privé de raison. »

Les renseignements ethnographiques sont très curieux dans le chapitre des *Recherches sur les lois du Christ*.

« Il n'y a pas 70 ans, dit S. Nersès, que les Franks sont dans notre pays, qu'ils ont pris par le secours de Dieu, et à l'époque où ils arrivèrent; toute la Mésopotamie, la Syrie, la Coelé Syrie, la Cilicie, la Pamphylie, la Cappadoce, le Kamir, étaient remplis d'Arméniens, qui possédaient alors des chefs et des monastères, autant qu'ils peuvent en avoir, et maintenant le nombre de ces chefs n'a pas diminué, et aucun d'eux n'a bâti, soit dans sa ville, soit dans son village, une église, ou fondé un siège épiscopal; les Franks au contraire ont élevé partout des églises et

des monastères. Ainsi Marasch, ville grande et opulente, appartenait aux Arméniens et n'avait ni siège épiscopal ni église; les Franks la prirent, y établirent un évêque et y construisirent une église. Ils firent de même à Késoum, où ils bâtirent des églises et fondèrent un évêché, pendant qu'ils élevaient dans les bourgs voisins des églises, où ils établissaient des prêtres. Parlerai-je de Sis et d'Anazarbe, villes arméniennes, qui sont privées de direction spirituelle, de pasteurs, et ne possèdent point d'églises. Les évêques arméniens ont déserté leurs sièges et habitent des couvents, loin des troupeaux, privés ainsi de leurs bergers . . . . . A Anazarbe les princes arméniens avaient bâti une église. Les Grecs s'emparèrent de cette ville à plusieurs reprises, et instituèrent des évêques dans l'église des Arméniens. Les princes arméniens, ayant recouvré cette ville, chassèrent les évêques grecs et laissèrent l'église veuve et dépouillée; il en a été de même à Edesse, à Samosate et dans toute la Mésopotamie . . . . . Sis, notre capitale, peuplée de grands et de fidèles, est sans évêché et sans évêques, sans églises et sans pasteurs. Nous avons pris aux Franks les titres de dignités temporelles, mais on ne leur a point pris leurs institutions spirituelles. Il en est de même partout où sont les Arméniens, et les évêques habitent des couvents et se rappellent seulement qu'ils ont la charge de conférer l'ordination.»

Tels sont les détails que j'ai extraits des livres de St. Nersès. Je vais compléter cet aperçu en transcrivant ici les passages de la chronique de Michel le Syrien, chronique dont la traduction arménienne

nous est seule parvenue, et dans laquelle il est question de la fondation des ordres de chevalerie, institués aux croisades par les Franks. Ces notions, bien que dénaturées, ont cependant un intérêt historique, et c'est à ce titre que je les insère dans ma lettre.

« Un prince frank, dit Michel, accompagné de 30 hommes de noble naissance, vint à Jérusalem; il se nommait Gondofré (Godefroy). Ils restèrent dans cette ville, embrassèrent la vie monastique et se consacrèrent à la prière et aux exercices de sainteté. Le second roi de Jérusalem *Baghdouin* (Baudoin) et le patriarche les engagèrent à marcher contre les Turks, leur disant que rien n'était plus agréable à Dieu que de combattre les infidèles pour le salut des chrétiens. Ils leur accordèrent pour habitation *le Temple*, des biens sur terre et sur mer, des navires, des villages et des vignes. Cette corporation s'accrut peu-à-peu, et les membres s'imposèrent pour règle de vivre dans une continence absolue, pour la gloire de Dieu; d'avoir tout en commun, de ne posséder rien en propre, au spirituel ni au temporel, et prit le nom de *milice du Christ*. Ils se proposèrent de combattre les infidèles et jamais les vrais croyants. Dès que cette institution eut été connue à Rome et en tous lieux, on donna à la communauté des forteresses, des villages, des redevances, des gabelles, dans toute la chrétienté, et ces donations l'ayant rendue puissante et riche, elle forma une milice particulière. Tel fut le commencement des frères qui se nomment *ousbethal* (hospitaliers), parce qu'ils possédaient des maisons pour les pauvres et les malades. Plus tard ils se divisèrent. D'autres qui habitaient séparément leur dirent, don-

nez-nous pour notre part tout ce que vous avez de vieux, et ils firent un écrit par lequel ce qu'ils demandaient fut octroyé. Ayant vendu ces objets, ils devinrent riches de leur côté; puis ils demandèrent de la terre, de quoi faire un jardin, et l'ayant transporté jour et nuit, chacun environ la charge d'un mulet, ils réfléchirent qu'ils ne pouvaient supporter un si pénible travail; alors ils rachetèrent leurs vieux effets, ainsi que de la terre, contre de l'or et de l'argent. On leur concéda aussi des villages et d'autres propriétés, pour y fonder un couvent. Ceux-ci prirent le nom de *Tampil* (Templiers), ce qui signifie *maison des pauvres*. Voici tout ce que j'ai appris sur l'origine de leur ordre.»

Bien que cette narration, en passant sous la plume de Michel, ait pris une forme un peu romantique, les détails qu'il donne sont curieux, et je crois que, comparés avec les récits des écrivains occidentaux, il serait facile de faire la part de la vérité et celle de l'exagération. Quoi qu'il en soit, les templiers jouirent aux croisades d'une immense réputation, et les historiens arabes les citent souvent avec éloge. L'un d'eux, Makrysi, donne de leur nom une explication, dont le sens a échappé jusqu'à-présent à toutes les recherches. Comme je crois avoir déchiffré cette énigme, je vais essayer de vous en donner la solution. Makrysi appelle constamment les templiers, *الدراوية*; c'est le pluriel de *داوى*. Ce mot me semble dérivé de la racine *دوى*, *guérir*, mot dont l'appellation *داود* a elle-même été formée. On sait que les templiers, de même que les hospitaliers, se livraient au soin de guérir les malades dans leurs hôpitaux, et comme

ils avaient pour résidence primitive le *temple de David*, peut-être est-ce delà que leur est venu le surnom de *داووية*. On lit dans les récits arabes publiés par Mr. Perron (*Femmes arabes avant et après l'islamisme*, p. 14): «Sais-tu pourquoi ton père s'appelait David, *داود*, demanda une femme au roi Salomon? — Non, répondit le roi. — C'est qu'il *guérissait*, *دوى*, les plaies et les souffrances de l'âme.»

Veillez agréer, etc.

Victor Langlois.

Paris, 1 octobre 1860.

